

Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal

Étude du préavis No 06/2021
Budget de l'exercice 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

Mme. Patricia Da Rocha	Morges
MM. Oscar Cherbuin	Echichens
Christian Franco	Denges
Serge Gambarasi	Hautemorges
Jacky Leimgruber	Ecublens

s'est réunie le mardi 24 août 2021 à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2022, en présence de MM. Christian Maeder, Président du Comité de direction, M. Alain Garraux, membre du Comité de direction et M. Tony Reverchon, Directeur, ainsi que de Mme Brigitte Baumberger, Adjointe administrative. La Commission exprime ses remerciements aux personnes présentes pour les explications fournies et leur disponibilité. Suite à nos diverses questions, une visite des installations a été organisée le vendredi 3 septembre afin d'en comprendre son fonctionnement. Les participants ont apprécié cette rencontre avec son directeur.

Le projet de budget 2022 a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements complémentaires très détaillés sur tous les comptes présentant un écart sensible par rapport au budget 2021.

L'analyse des comptes a été orientée sur la comparaison systématique de toutes les charges budgétées avec les charges

Participation des communes

Le montant de la contribution à charge de l'ensemble des communes, pour équilibrer le budget, est de CHF 3'146'500.-- Ceci représente une hausse de CHF 194'500.-- (+6.6 %). La répartition des dépenses entre les 15 Communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du préavis N° 06/2021.

Budget total

CHF 4'624'100.--, soit une hausse comptable de CHF 640'500.-- (+16,08%) par rapport à 2021.)

Budgets Administration générale / Finances /Exploitation

Par rapport à l'année précédente les charges d'administration générale sont budgétées pour 2022 à hauteur de CHF 412'500.--, en augmentation de CHF 63'700.-- par rapport à 2021 due au renouvellement du parc informatique.

Les charges de la rubrique « finances » sont réduites de CHF 259'200.-- à CHF 255'500.--.

Le coût total d'exploitation s'élève à CHF 3'956'100.-- contre CHF 3'375'600.-- en 2021, en augmentation de CHF 580'500.- - par rapport à l'année précédente due à la participation ERM sur préavis réseau ,compte à mettre en relation avec le compte Prélèvement du fonds de renouvellement Réseau intercommunal, (participation ERM sur préavis) et du surcoût lié à l'augmentation des boues.

Investissements

A titre indicatif, le budget examiné comprend également un projet d'intention sur les investissements de la période 2022 – 2026. Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus s'élève pour 2022 à CHF 1'900'000.- et pour l'année 2023 à CHF 6'200'000.--.La commission des finances relève que les communes ne devraient pas oublier d'inclure ces frais dans leurs budgets communaux.

Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-facture du budget qui lui a été soumis. Globalement pour les 15 Communes associées les charges sont en augmentation. Aussitôt, le budget global augmente par rapport à l'année passée.

En ce qui concerne le plan des investissements, la Commission des finances encourage le Comité de direction de poursuivre le projet d'intentions intégrant les investissements futurs pour la reconstruction de la STEP liés notamment au traitement urgent des micropolluants.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2022 tel que présenté dans le préavis No 06/2021, en votant les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 06/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2022 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur



Jacky Leimgruber

Morges, le 3 septembre 2021